



## **Texte action CDN 26 et 27 août 2020**

La crise sanitaire a révélé encore plus la nécessité des services publics et de ses personnels. Des services publics pour lesquels chacun investit en fonction de ses moyens et en bénéficie en fonction de ses besoins pour une société plus juste et plus solidaire.

Le nouveau gouvernement Macron confirme les analyses portées lors de nos derniers CDN. Il s'obstine à poursuivre ses politiques capitalistes régressives et mortifères pour la situation économique et sociale, la Fonction publique, les services publics dont le système éducatif, de formation et de recherche, du sport, le système de protections sociales (retraites...), le sens de nos métiers, de nos missions. Ces politiques se mènent dans un contexte de crises multiples sanitaire, économique, sociale, démocratique, écologique qui s'alimentent et s'aggravent. Le 1<sup>er</sup> ministre Castex a, dès son discours devant l'Assemblée nationale, fait du renforcement du dialogue social l'alpha et l'oméga de sa méthode politique. Les actes n'ont toujours pas suivi à ce stade. Pour faire valoir toutes nos revendications syndicales porteuses d'un autre type d'Ecole et de société s'appuyant sur de véritables services publics, notre activité syndicale ne peut être qu'offensive pour résister et porter dans le débat public et politiques nos propositions.

C'est pourquoi dans ce contexte la poursuite de la dynamique « plus jamais ça » comprenant associations, ONG, syndicats doit se poursuivre, se décliner dans les départements avec la vulgarisation, l'approfondissement des 34 propositions en particulier sur les sujets de l'éducation et de la jeunesse.

### **Mobilisations Fédérales**

La Fédération syndicale Unitaire soutient la mobilisation du 17 septembre pour l'emploi et les salaires. Les modalités ne sont pas encore définies compte tenu des contraintes sanitaires édictées par le gouvernement. Elles le seront dès le début du mois de septembre. Le CDN appelle l'ensemble des bureaux départementaux et Académiques à travailler fédéralement à cette question dans la perspective des constructions intersyndicales.

Par ailleurs, la FSU porte dans la réunion interprofessionnelle du jeudi 27/08 la nécessité de construire un appel centré sur l'emploi (public et privé), les salaires en insistant sur les situations de précarité et de pauvreté qui devraient faire l'objet de plans d'urgence.

### **Situation EPS et système éducatif : Lutter contre les inégalités et pouvoir faire apprendre**

Dans ce contexte et alors que la circulaire de rentrée annonce que « l'année 2020/2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture à l'école », le ministre aurait dû préparer une rentrée en abondant les moyens pour améliorer les conditions d'enseignement, rattraper le retard accumulé après 6 mois sans école. Cette rentrée aurait dû être l'occasion de reposer la question de l'augmentation des horaires d'EPS avec 4h pour tous afin de

répondre à la priorité fixée et à l'absence de pratique pour de nombreux jeunes depuis le confinement. A contrario de cette orientation, il a orchestré une dégradation de la situation : inacceptable ! Dans le second degré Il a gardé 350 postes budgétés par le parlement « en réserve » et a refusé de les débloquer. Il a rejeté notre demande de recruter davantage aux concours du CAPEPS interne, externe (pétition remise en Juillet).

Alors que le gouvernement met en place un plan de relance (100 Mds) sans conditions, au profit des entreprises et des contribuables les plus aisés, rien n'est prévu à l'EN et dans l'ESR en particulier dans le second degré : ce n'est pas acceptable et doit être dénoncé. La crise sanitaire dévoile encore plus une crise de notre système scolaire où depuis des années, la notion de rentabilité (en augmentant les effectifs par classe, en faisant des économies sur les dédoublements, en supprimant les postes de titulaires remplaçants, etc...) a remplacé celle de qualité, de continuité du service public et des apprentissages des élèves.

Le SNEP-FSU propose un plan de relance pour l'EPS et la pratique sportive sur le court et le moyen terme. C'est une urgence.

Le SNEP-FSU demande pour la rentrée 2020/2021 :

- le recrutement d'urgence de 1 000 enseignant.es titulaires (liste complémentaires notamment) d'EPS afin :
- d'alléger les effectifs par classe
- de permettre des dédoublements
- de permettre aux enseignants stagiaires d'avoir leur service avec leur tuteur ; qu'il ne soit pas utilisé comme des "moyens d'enseignement".

Ce recrutement exceptionnel ne résoudra pas une situation extrêmement dégradée depuis 20 ans et doit être suivi d'une programmation pluri annuelle de recrutement de 1500 postes par an pendant au moins 5 ans dès le budget 2021.

- L'ouverture des installations sportives pour l'EPS et le sport scolaire et le recrutement d'agents pour assurer nettoyage et gardiennage qui sont garant de garanties sanitaires.

Le CDN demande la réouverture des concours de personnels techniques pédagogiques (PTP) pour renforcer le service public du sport très impacté par la crise sanitaire.

Un recrutement a minima de 350 postes pour les STAPS ; la filière universitaire a besoin de moyens conséquent.

### **Protocole sanitaire et EPS**

Le ministère de l'Education programme une rentrée sur un mode dégradé. L'épidémie a poussé à l'élaboration d'un protocole sanitaire qui, même allégé pour permettre l'accueil de tous les élèves, perturbe fortement les conditions de travail des enseignants et impactera les apprentissages des élèves. Devant des contraintes fortes et des interrogations nombreuses et légitimes, le SNEP-FSU a, dès le déconfinement, porté la nécessité d'avoir un texte de cadrage

pour l'enseignement de l'EPS et la pratique des APSA. Cette demande semble avoir abouti suite à la rencontre avec le ministre de l'Education lundi 24/08 (seulement 4 jours avant la rentrée !). A l'heure de l'écriture du texte action, il n'est toujours pas paru

Si la discussion avec l'administration autour de ce texte semble pouvoir ouvrir des perspectives, il n'en reste pas moins des interrogations et de l'insatisfactions.

L'existence de ce texte de cadrage relève de l'action opiniâtre du SNEP-FSU. Nous regrettons le manque de consultation avec le syndicat.

Le service public d'éducation ne peut se confondre avec d'autres organisations parce qu'il accueille tous les jeunes de manière obligatoire. De ce fait, il a une obligation de protection particulière. Mais, le constat des possibles dans le monde fédéral qui reprend ses activités sur un mode quasi normal et ce qu'il est possible de faire dans le cadre des cours d'EPS provoque des incompréhensions. Ces questions doivent être approfondies afin que l'enseignement de l'EPS soit mieux conforme à nos exigences.

L'enseignement de l'EPS ne peut donc se dérouler normalement en cette rentrée compte tenu des règles édictées par le ministère. Toutefois il nous faut exercer une vigilance maximale face aux interdictions potentielles, à des injonctions qui seraient contraires à une EPS riche. Il faut tout faire pour contrer les reculs et empêcher le travail de délitement de l'Education nationale orchestré par le ministre qui pourrait profiter de l'épidémie pour transformer en profondeur le système éducatif et notre discipline.

Dans le cadre de cette rentrée et des contraintes sanitaires, le SNEP-FSU appelle l'ensemble de la profession à proposer aux élèves des contenus riches, des apprentissages ambitieux.

Il appelle à investir tous les possibles pour programmer des APSA, les rendre conforme aux préconisations et à ne pas lâcher sur les ambitions éducatives. La didactique des APSA relève des missions des enseignants d'EPS.

Par ailleurs le SNEP-FSU va envoyer un mail à toute la profession avant la rentrée sur son analyse du protocole et organise un webinaire le jeudi 3/09 avec la profession pour faire un premier état des lieux sur la rentrée. Le SNEP-FSU fera aussi sa conférence de presse le jeudi 3/09.

## **2S2C**

Le dispositif 2S2C a provoqué une réaction quasi unanime contre. Le SNEP-FSU s'est engagé à fédérer toutes les expressions pour continuer à mobiliser et dénoncer l'opération. Il s'engage à élargir ses contacts, auprès des parents d'élèves fédérations sportives, des collectivités territoriales, des STAPS, des syndicats, des associations, des partis politiques, pour continuer à suivre les évolutions. Une première réunion a eu lieu au plan national. Un élargissement de la problématique pour travailler sur un plan de développement de l'EPS et du sport pour tous et toutes a été retenu, avec à terme un rassemblement sous une forme à définir.

Le CDN appelle à adresser un carton rouge aux 2S2C, lors des AG UNSS.

## **Equipements**

Exiger la priorité absolue d'accès pour l'EPS et le sport scolaire.

Dans les établissements : les coordos doivent s'assurer de l'accès à tous les créneaux nécessaires, y compris pour les vestiaires, et du respect du protocole sanitaire. En cas de difficultés, impliquer le chef d'établissement et les IA-IPR pour qu'ils interviennent auprès des propriétaires des équipements et auprès du conseil départemental ou régional.

Le CDN appelle l'ensemble des équipes à prendre contact avec les propriétaires des installations pour vérifier leur disponibilité, celle des vestiaires, les règles édictées pour les piscines... Il nous faut imposer que les conditions d'usages soient en accord avec le protocole sanitaire national, ni en dessous ni au-delà.

Pour les sections locales : demander le plus vite possible des audiences auprès des autorités académiques (Recteurs et IA-IPR EPS) et auprès des collectivités (CD et CR) pour rappeler l'obligation de conventions tripartites pour la mise à disposition des équipements nécessaires.

## **EPS en lycée - LP**

Le moratoire sur les futurs référentiels locaux d'évaluation, demandé par le SNEP-FSU est plus que jamais nécessaire. Rappelons que la profession a manifesté massivement son désaccord avec ces nouveaux textes.

Avec une rentrée scolaire qui s'annonce délicate pour l'EPS en raison du protocole sanitaire, il est de bon sens de ne pas y ajouter de la complexité professionnelle en demandant aux équipes d'EPS d'appliquer des protocoles d'évaluation hors sol, jamais testés et créés sous la pression pour un contexte d'enseignement « ordinaire » des APSA.

D'ores et déjà il ne sera pas possible de mettre en place cette nouvelle évaluation. En effet certaines Activités Physiques Sportives et Artistiques prévues par les équipes pour être évaluées ne pourront être enseignées en ce début d'année en raison du protocole sanitaire. De plus l'imposition nouvelle d'une évaluation des AFL2 et 3 est difficilement compatible avec les restrictions de distance entre élèves, le port du masque et le brassage des élèves.

Les anciens référentiels nationaux constituent une ressource que maîtrisent déjà les collègues et les élèves. Ces référentiels sont en nombre suffisants pour répondre à la situation du protocole et assurer une évaluation égale pour tous les élèves sur l'ensemble du territoire.

Les collègues en cette rentrée ont besoin de visibilité sur l'ensemble de l'année scolaire pour organiser leur évaluation et leur programmation d'APSA. Un contact avec les IA IPR d'EPS sera pris pour porter nos revendications. Un courrier type sera construit et proposé aux équipes d'établissement afin qu'elles puissent interpeller l'institution.

## **Nécessité politique d'une Semaine de l'EPS**

Le CDN acte le principe d'une semaine de l'EPS dans la semaine du 07 au 11 décembre. Lors de cette semaine, les sections académiques, départementales et des établissements, en collaboration avec la direction nationale du SNEP-FSU, mettront en lumière les propositions que nous portons pour l'EPS à tous les niveaux d'enseignement.

## **Loi transformation de la Fonction Publique**

Un an après sa promulgation, le bilan des incidences de cette loi se révèle être catastrophique. La remise en cause des prérogatives des instances paritaires et du rôle des élu .es a entraîné une forte dégradation des mutations cette année. Baisse du volume de muté.es pouvant atteindre 50% dans certaines académies, erreurs d'affectations liées à l'usage brut de l'algorithme, réponses aux recours le plus souvent évasives et négatives...L'opacité et la gestion des mutations ont généré colère et amertume pour de nombreux collègues et font la démonstration de l'utilité qu'avait le travail des commissaires paritaires. Après la mobilité, ce sera le tour des opérations de carrières (promotion, avancement) d'être traitées de la sorte, laissant présager iniquités et passes droit. C'est aussi, en parallèle une nouvelle augmentation du recours au contrat en lieu et place de recrutements statutaires par concours. Malgré cette situation, les élu.es du SNEP-FSU, dépossédés des missions pour lesquelles les collègues les ont élus, ont continué à les accompagner pleinement et avec force.

Il faut poursuivre et amplifier ce travail de proximité et d'aide aux collègues en les informant, en organisant des stages spécifiques en lien avec ces problématiques. Avec la FSU, nous continuons d'exiger l'abrogation de cette loi destructrice. Nous invitons les militant.es à relayer et porter la campagne d'opinion fédérale qui sera mise en œuvre à la rentrée. Des initiatives revendicatives sont à l'étude pour obtenir le retrait de cette loi. Ainsi, chaque section académique sera appelée à mobiliser largement les collègues pour peser auprès du pouvoir actuel, mais, au-delà, en direction de celles et ceux qui aspirent à porter l'alternative aux présidentielles de 2022.

## **Enseignement supérieur**

Plusieurs éléments de contexte se coagulent, dont le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (dite « LPPR ») accentuant la précarisation, la déréglementation, la perte d'indépendance académique dans la recherche, la mise en concurrence, qui se combine à l'insuffisance dramatique de moyens et la crise sanitaire, Cela donne une situation extrêmement préoccupante pour les personnels, le sens des métiers et les étudiants.es et une rentrée à haut risque.

Le SNEP-FSU avec le SNESUP-FSU continuent à porter la demande d'un plan d'urgence de postes pour les STAPS, les SUAPS et les INSPE. Nous continuons le travail de lien avec les collègues et les étudiants à travers entre autres, des réunions nationales pour créer un rapport de force et dénoncer la situation pour obliger à une autre politique avec une autre loi de programmation pluriannuelle de moyens pour l'ESR.

## **Secteur Sports**

Après avoir confirmé le transfert des missions et personnels Jeunesse et Sports dans les rectorats et DSDEN au 1er janvier 2021, le gouvernement a profité du remaniement ministériel pour créer un grand ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, auquel il prétend assigner de grandes ambitions, en lien avec l'héritage attendu des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Dans la perspective du prochain congrès national du SNEP-FSU, les bureaux académiques et départementaux sont invités à s'emparer

davantage des questions du sport et de sa démocratisation, en associant aux débats des militants du secteur sport.

### **Ecosyndicalisme**

Le SNEP-FSU a depuis septembre 2019 décidé de créer un réseau syndical travaillant sur le syndicalisme, le métier (EPS, Ecole et sport) au service de la bifurcation écologique. Nous appelons à construire des réseaux « éco syndicaux » SNEP-FSU sur le plan académique ou départemental, en lien avec les S3 et S2 pour réfléchir, recenser, proposer. Ces réseaux seraient en lien avec le réseau national.

### **Syndicalisation**

Dans un contexte où tout appelle au rassemblement pour promouvoir l'EPS, le sport scolaire, le sport, les services publics, la protection des salariés, nous appelons tous les militant.es à faire du mois de Septembre un temps fort de syndicalisation. La question de l'intérêt de l'adhésion au SNEP-FSU doit être posée aussi aux collègues non syndiqués, qui sont nombreux à rejoindre nos analyses et revendications. Le travail militant à réaliser sur le 1<sup>er</sup> trimestre est à programmer dès maintenant pour renforcer le SNEP-FSU.

*Texte adopté par 36 voix Pour et 2 Abstentions*